

Article spécialisé

Les vêtements de protection - un EPI pour l'ensemble du corps

Moudon, 12.05.2022 - Lorsque nous travaillons sur une exploitation agricole, notre corps est exposé à de multiples dangers. Des vêtements de protection appropriés font obligatoirement partie de l'équipement de protection individuelle (EPI) et contribuent à éviter accidents et maladies professionnelles.

Choix des vêtements de protection adaptés

Il n'existe pas de vêtements de protection adaptés à toute situation. On choisira donc les équipements en fonction des dangers susceptibles d'être rencontrés pendant un travail donné. Ensuite on décidera de la nature, c'est-à-dire du matériau et du type de vêtements de protection. N'oublions pas d'examiner systématiquement l'opportunité d'y associer d'autres vêtements fonctionnels : matières textiles spéciales qui, contrairement au coton pur, permettent une bonne évacuation de l'humidité et favorisent les échanges thermiques. Ces tissus sont de nature à améliorer le bien-être et les performances de la personne et favorisent l'acceptation du port des EPI.

Ajustement et confort

Dans la pratique, il arrive que les vêtements et équipements de protection proposés aux collaborateurs soient certes conformes aux normes, mais sans être vraiment adaptés. Si la forme et le niveau de confort ne répondent pas aux véritables besoins, cela nuira au bien-être, au détriment de l'acceptation du port de ces vêtements. Il est donc recommandé d'associer les collaborateurs au choix des modèles de vêtements de protection et autres EPI.

Le port de vêtements de protection est obligatoire

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), les employeurs sont tenus de mettre à la disposition de leurs collaborateurs les moyens de protection exigés pour l'accomplissement de leur travail. Les collaborateurs doivent être informés et instruits sur l'utilisation correcte des vêtements de protection. Conformément à l'article 11 de l'OPA, les collaborateurs sont tenus d'utiliser les vêtements et équipements de protection nécessaires conformément aux instructions.

Nettoyage et entretien

Le nettoyage correct contribue de manière importante à l'efficacité des vêtements de protection. C'est ainsi que les vêtements de haute visibilité, une fois salis, deviendront rapidement moins voyants ou que la présence d'huile sur la sécurité anti-coupures empêchera le fonctionnement optimal de cette dernière. Les consignes de nettoyage du fabricant du vêtement concerné doivent impérativement être observées. Elles informent sur la méthode et la fréquence de nettoyage nécessaires, les détergents à utiliser et les instructions de lavage à observer.

Les vêtements de protection qui ne remplissent plus leurs fonctions parce qu'ils sont endommagés ou usés doivent être éliminés. L'application du règlement sur le nettoyage, l'entretien et le remplacement des vêtements de protection et autres EPI, relève de la responsabilité de l'employeur.

Informations complémentaires et conseils Équipement de protection individuelle :

Conseil personnel sur place

Grange-Verney 2 | 1510 Moudon
021 557 99 18 | spaa@bul.ch

Heures d'ouverture du magasin
Lundi au vendredi 09:00 à 12:00 h et 13:30 à 17:00 h

Commander via notre boutique en ligne

Commandez 24 heures sur 24 et faites-vous livrer à domicile : www.spaa.ch

